



# PLD

## Plan Local de Déplacements Montréal-Nord

*Soirée de consultation publique du mardi 12 janvier*





**Axe 1 : transports collectifs et actifs**

<b>Définition</b>	Les transports collectifs comprennent l'ensemble des modes favorisant le déplacement de plusieurs personnes dans un seul véhicule : modes de transport en commun (train de banlieue, métro, autobus, etc.), mais aussi les mesures alternatives à l'autosolo, tels que l'autopartage, le covoiturage et le taxi. Les transports actifs comprennent la marche intégrant les enjeux d'accessibilité universelle et le vélo.
-------------------	--

Actions	Objectifs	Mise en œuvre Réalisée ou en cours	Mise en œuvre À court terme
<b>1. Développement et bonification des aménagements piétons dans le respect des principes d'accessibilité universelle</b>	Rendre les rues et les lieux publics aisés et sécuritaires à fréquenter par tous les piétons, incluant les aînés et les personnes ayant une limitation fonctionnelle.	Réfection des rues inscrites au programme de réfection routière de l'arrondissement. L'arrondissement profite des réfections de rue pour revoir la place de chaque usager (augmentation largeur des trottoirs, réseau cyclable, verdissement).	
<b>2. Bonification de l'offre de mobilier urbain</b>	Améliorer la qualité d'aménagement des rues et des espaces publics pour en faire des lieux privilégiés de rencontre accessibles à tous.	Réaménagement du carrefour Henri-Bourassa/Pie IX	Aménagement d'une placette au carrefour Henri-Bourassa/Langelier
<b>3. Développement et amélioration du réseau cyclable</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer le partage de la chaussée;</li> <li>- Développer des liens cyclables entre les pôles générateurs de déplacements;</li> <li>- Développer un réseau cyclable utilitaire sécuritaire, complet et relié au reste du réseau cyclable limitrophe;</li> <li>- Améliorer les interactions cyclistes-piétons aux intersections.</li> </ul>	<p>Ajout de 4,4 kilomètres au réseau en 2013-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Salk</li> <li>- Jean-Meunier</li> <li>- Saint-Vital</li> <li>- Prieur</li> </ul>	<p>Ajout de 7,8 kilomètres au réseau cyclable planifié pour 2016-2017 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Amos et sa mise à sens unique</li> <li>- Langelier</li> <li>- Ste Gertrude / Lamoureux</li> <li>- Des Récollets</li> </ul> <p>Étude en cours pour la mise en place de la piste cyclable sur le Boulevard Industriel d'ici 2020.</p>
<b>4. Ajout de stationnements pour vélo aux pôles générateurs de déplacements</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer l'offre de stationnements pour les vélos sur rue et hors rue en ce qui a trait au nombre de places offertes;</li> <li>- Mettre à la disposition des cyclistes des stationnements vélos plus sécuritaires et confortables.</li> </ul>		Installation de support à vélo aux installations de l'arrondissement
<b>5. Développement d'un réseau de vélo libre-service dans l'arrondissement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir et inciter à la pratique du vélo comme mode utilitaire;</li> <li>- Proposer un mode alternatif à l'automobile.</li> </ul>		
<b>6. Aménagement des viaducs existants afin de les rendre plus sécuritaires et conviviaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la convivialité des déplacements entre les arrondissements;</li> <li>- Améliorer la sécurité et la convivialité des déplacements du nord vers le sud;</li> <li>- Sécuriser les déplacements entre les secteurs.</li> </ul>	Implantation des panneaux-réclames et embellissement du viaduc Pie-IX / CN	
<b>7. Ajustement de l'offre en transport collectif de la STM</b>	Assurer l'adéquation entre l'offre et la demande en transport en commun afin d'en améliorer l'attrait.		Études et analyse à venir sur certains secteurs de l'arrondissement

Actions	Objectifs	Mise en œuvre Réalisée ou en cours	Mise en œuvre À court terme
<b>8. Développement des modes en lien avec les projets de développement de l'arrondissement</b>	- Développer les réseaux de transport en fonction des projets de développement	En continu	
<b>9. Poursuite du déploiement des mesures préférentielles pour bus (MPB)</b>	Améliorer la régularité et la ponctualité des bus sur le territoire montréalais de manière à augmenter l'attrait du transport en commun.	MPB sur les boulevards Saint-Michel et Léger	Mise en place du service iBus Travaux SRB à compter de 2018 MPB à l'étude sur les axes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maurice-Duplessis</li> <li>- Lacordaire</li> <li>- Langelier</li> </ul>
<b>10. Aménagement des arrêts d'autobus par l'arrondissement</b>	Améliorer la qualité des aménagements autour des arrêts d'autobus.	Aménagement aux abords de la station SRB Amos (décembre 2015)	
<b>11. Bonification du service d'autopartage et de véhicule en libre-service</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer les modes alternatifs à l'automobile individuelle;</li> <li>- Améliorer le service d'autopartage dans le secteur;</li> <li>- Soutenir le déploiement des véhicules électriques;</li> <li>- Réduire la dépendance à l'automobile</li> </ul>		La Ville de Montréal travaille au déploiement d'une flotte d'au moins 1000 véhicules électriques en libre-service. Valider l'offre du service d'autopartage

**Axe 2 : sécurité des déplacements et qualité de vie**

<b>Définition</b>	<p>La sécurité des déplacements et la qualité de vie des citoyens constituent des enjeux prioritaires de la planification des transports à l'échelle locale et concernent l'ensemble des usagers des transports.</p> <p>La qualité de vie liée à la mobilité touche diverses considérations telles que la sécurité et la qualité de l'environnement urbain et des milieux de vie, le confort et la convivialité des déplacements dans le voisinage ou vers les services et équipements communautaires, de même que les effets des transports sur la santé (climat sonore, pollution atmosphérique, stress, sédentarité, etc.).</p>
-------------------	--

Actions	Objectifs	Mise en œuvre Réalisée ou en cours	Mise en œuvre À court terme
<b>1. Amélioration de la sécurité des intersections</b>	- Améliorer la sécurité routière, en particulier celle des piétons.	- Aménagement de saillies à différentes intersections de l'arrondissement dans le Nord-Est - Réaménagement des intersections de la rue Charlevoix	- Inventaire des intersections à sécuriser - Aménagement de saillies de trottoirs aux abords des écoles, en périphérie du secteur industriel - Implantation de panneaux lumineux
<b>2. Mise en place d'une stratégie particulière au niveau des établissements scolaires et des garderies</b>	- Améliorer la sécurité des déplacements aux abords des écoles	- Actualisation du plan des corridors scolaires et révision des sens de circulation des rues à proximité de certaines écoles - Signature d'une entente avec Vélo-Québec pour l'élaboration d'un plan de déplacement pour les écoles de l'arrondissement.	- Livraison d'un plan de déplacement pour les écoles de l'arrondissement (Vélo-Québec) - Déploiement de mesures de sécurisation à proximité des écoles - Mise en place de débarcadère sur rue en façade des garderies
<b>3. Mise en place d'une stratégie particulière au niveau des parcs</b>	- Améliorer la sécurité des déplacements aux abords des parcs.		Évaluation des intersections à sécuriser aux abords des équipements publics
<b>4. Réduction des conflits piétons/vélos et vélos/autobus sur le boulevard Gouin et le long des berges</b>	- Améliorer la qualité d'aménagement pour sécuriser les déplacements tous modes, et augmenter le sentiment de sécurité.		Évaluation des mesures correctives
<b>5. Mise en place des mesures de modération de la circulation dans les rues locales</b>	- Améliorer la sécurité routière, particulièrement celle des piétons et des cyclistes; - Adapter les mesures de modération de la circulation au milieu et au profil de la rue; - Favoriser les mesures de modération de la circulation dans les rues locales ciblées où le risque de transit et/ou de vitesse élevée est présent.	- Implantation de bollards sur la chaussée - Un dossier de candidature a été envoyé à la ville-centre pour piétonner la rue Dijon.	Piétonisation de la rue Dijon
<b>6. Sensibilisation au respect du code de la route auprès des citoyens</b>	Sensibiliser les usagers de la route aux bons comportements à adopter pour un partage harmonieux de la route et pour la protection des usagers les plus vulnérables.	En continu	

Actions	Objectifs	Mise en œuvre Réalisée ou en cours	Mise en œuvre À court terme
<b>7. Veiller sur les pratiques émergentes pour les rues locales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Apaiser la circulation automobile;</li> <li>- Améliorer la sécurité des déplacements actifs - Améliorer la qualité de l'environnement urbain;</li> <li>- Connaître, analyser et intégrer les pratiques émergentes en matière d'apaisement de la circulation, de déplacements actifs et de qualité de l'environnement urbain, lorsque pertinent dans le contexte de l'arrondissement</li> </ul>	En continu	
<b>8. Mise en œuvre de la politique de déneigement de la Ville de Montréal</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer le déneigement dans les rues de l'arrondissement ;</li> <li>- Sécuriser les déplacements piétons sur les trottoirs.</li> </ul>	En continu	
<b>9. Création de «quartiers verts» favorisant la mobilité durable</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la qualité et la quiétude des milieux de vie ;</li> <li>- Améliorer la qualité de l'air et réduire les gaz à effet de serre.</li> </ul>		À l'étude dans le secteur nord-est
<b>10. Réduction des îlots de chaleur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduire l'étendue des îlots de chaleur ;</li> <li>- Améliorer la qualité et la quiétude des milieux de vie.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation au programme ILEAU du CRE</li> <li>- Plantation de 500 arbres dans le cadre du plan canopée</li> <li>- Ajustement à la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse préliminaire à l'élaboration d'un plan de verdissement</li> <li>- Plantation de 3000 arbres sur 5 ans dans le cadre du plan canopée</li> </ul>
<b>11. Adoption d'une politique de transport durable à l'intention des employés de l'arrondissement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diminuer l'utilisation de l'autosolo grâce aux alternatives de transport collectif et actif ;</li> <li>- Diminuer l'absentéisme auprès des employés ;</li> <li>- Améliorer la santé des employés.</li> </ul>		Élaboration d'un plan de déplacement durable pour les employés de l'arrondissement
<b>12. Incitation chez les grands employeurs à se doter d'une politique encourageant la mobilité durable</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diminuer l'utilisation de l'auto solo grâce aux alternatives de transport collectif et actif ;</li> <li>- Accroître la productivité des entreprises ;</li> <li>- Diminuer l'absentéisme auprès des employés des entreprises ;</li> <li>- Améliorer la santé des employés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan de déplacement pour le pôle Marie-Clarac</li> <li>- Adoption d'une politique sur les saines habitudes de vie</li> </ul>	
<b>13. Information et sensibilisation sur les nouvelles interventions mises en place dans le cadre du Plan local de déplacements</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser les citoyens aux objectifs recherchés et aux interventions mises en place pour y répondre ;</li> <li>- Communiquer les offres de services disponibles.</li> </ul>	En continu	
<b>14. Encouragement à l'utilisation de véhicules moins énergivores.</b>	Agir à titre de leader en matière de pratiques environnementales reliées au transport et veiller à une utilisation rationnelle de l'énergie.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Installations de 4 bornes de recharge</li> <li>- Renouvellement de la flotte de véhicule de l'arrondissement par des véhicules moins énergivores (électriques, hybride et moins fortes cylindrées)</li> </ul>	La Ville de Montréal prévoit l'implantation de 1000 nouveaux points de recharge

**Axe 3 : Réseau routier et stationnement**

<b>Définition</b>	<p>Le réseau routier est un élément prépondérant dans la structuration d'une ville. Il assure la majeure partie des déplacements, étant utilisé par à peu près tous les modes de transport en milieu urbain (autos, camions, autobus, motos, vélos, marche, etc.) ou servant d'interface avec des infrastructures en site propre (voies réservées pour autobus, voies cyclables, etc.).</p> <p>Le stationnement constitue une composante importante du système de transport à intégrer dans la planification des transports à l'échelle locale. Il a en effet une influence déterminante sur les comportements et les habitudes de déplacements des usagers du réseau de transport. Une offre abondante de stationnement favorise habituellement l'utilisation de l'automobile alors que sa rareté amène une plus grande utilisation d'autres modes tels que les transports collectif et actif.</p>
-------------------	---

Actions	Objectifs	Mise en œuvre Réalisée ou en cours	Mise en œuvre À court terme
<b>1. Fluidification des conditions de circulation sur les grands axes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise aux normes des feux sur le réseau artériel ;</li> <li>- Assurer la fluidité pour tous les modes de transport.</li> </ul>		
<b>2. Affirmation des fonctions et des vocations du réseau de voirie - Réaménagement de certains axes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la fluidité sur certains axes surutilisés ;</li> <li>- Améliorer la sécurité des usagers des transports actifs ;</li> <li>- Réduire la circulation de transit sur certains axes.</li> </ul>	Réaménagement du Carrefour Henri-Bourassa / Pie-IX	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaménagement du boulevard Pie IX</li> <li>- Réaménagement du carrefour Henri-Bourassa/Langelier</li> </ul>
<b>3. Implantation d'une politique de stationnement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Harmoniser la réglementation de stationnement sur rue ;</li> <li>- Préserver les quartiers résidentiels du stationnement jugé indésirable, observé à proximité de grands générateurs.</li> </ul>	Adoption par la ville de Montréal d'un projet de politique de stationnement harmonisée.	
<b>4. Mise à jour de la politique de camionnage en fonction des projets urbains et de transport</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer une cohérence entre les secteurs autorisés au camionnage et les usages de ces secteurs ;</li> <li>- Améliorer la sécurité routière, particulièrement celle des piétons et des cyclistes.</li> </ul>		
<b>5. Analyse des conditions de déplacement et d'aménagement du secteur industriel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer une cohérence entre les secteurs autorisés au camionnage et les usages de ces secteurs ;</li> <li>- Améliorer la sécurité routière, particulièrement celle des piétons et des cyclistes.</li> </ul>	Audit de potentiel piétonnier actif sécuritaire du secteur industriel	